



Google éducation: Autorisation et document d'information

Google éducation offre la possibilité d'utiliser différents types d'applications, extensions ou modules. Une application peut prendre la forme d'un petit logiciel en ligne, traitement de texte, exerciceur, dictionnaire, plateforme de collaboration, média d'information, plateforme sociale, etc. Cependant, afin de pouvoir utiliser ces applications, il est impératif qu'un usager possède un compte Google éducation fourni et administré par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

La commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'école secondaire Dalbé-Viau utilisent Google éducation avec leurs élèves. Votre enfant et ses pairs auront donc accès, tout au long de leur parcours scolaire, à ces outils dans un contexte d'apprentissage. Les enseignants leur proposeront diverses tâches et projets qui nécessiteront l'usage ou la consultation de ces ressources par le biais d'un ordinateur.

Avec un compte Google éducation, en plus d'avoir accès au Web Store, l'utilisateur obtient, entre autres, une boîte de courriel (nom.prénom@ggl.csmb.qc.ca) et une solution de stockage de données en nuage (Google Drive) avec accès aux applications Google docs, Slides, Sheets, etc. Tous les acteurs impliqués s'engagent à mettre en garde et à guider les élèves dans l'adoption de pratiques éthiques et sécuritaires relativement aux différents médias et outils en question. Parallèlement, nous vous encourageons à jouer un rôle actif dans le développement d'une saine culture technologique chez votre enfant.

Consentement du parent

- En tant que parent de l'élève dont le nom figure ci-dessous, j'ai pris connaissance des particularités énoncées précédemment ainsi que celles expliquées dans le **document d'informations complémentaires** et je les comprends.
- Je comprends qu'un compte Google éducation sera créé pour mon enfant et qu'une adresse courriel lui sera attribuée.
- Je comprends également que l'information sera enregistrée sur l'environnement infonuagique (Google Drive) contrôlé par la CSMB.

En conséquence, j'autorise la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à créer un compte Google éducation à mon enfant et par le fait même, j'autorise mon enfant à utiliser les services de Google éducation.

oui

non

Nom de l'élève: _____

Nom du parent : _____

Courriel du parent : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Document d'informations complémentaires sur Google éducation

Pourquoi utiliser Google éducation?

- Offrir un environnement technologique simple d'utilisation et de gestion pour l'ensemble des utilisateurs du service Google éducation.
- Fournir aux élèves l'accès à des outils technologiques gratuits, pédagogiquement rentable et conçu pour la collaboration entre les élèves et les enseignants.
- Offrir la possibilité aux élèves de travailler sur leurs documents à la fois à l'école et à la maison à tout moment et en tout lieu, peu importe l'appareil connecté à Internet.
- Faciliter le travail "sans papier" entre les élèves et les enseignants.
- Fournir à l'élève un espace de stockage à long terme pour le temps de ses études à la CSMB.
- Réaliser des économies potentielles en termes d'achats de logiciels, de stockage de documents et de ressources informatiques.

Comment la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et Google sont reliés entre eux?

C'est Google qui accorde à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys l'accès à ses services Internet, ses applications et son service de stockage Drive. Même si ces services sont hébergés sur des serveurs externes à la CSMB, la commission scolaire a la pleine capacité de gérer les utilisateurs, les groupes et les paramètres, tout comme d'autres systèmes hébergés localement. Cela signifie que la CSMB peut accorder et retirer l'accès des utilisateurs et contrôler d'autres paramètres afin de maintenir un environnement de collaboration sécuritaire pour les élèves, les enseignants et les autres utilisateurs.

Quels renseignements personnels sont accessibles à Google?

Les termes du contrat entre Google et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys stipulent que nous devons obtenir une autorisation parentale pour l'utilisation des services de Google éducation. Google ne demande pas de renseignements personnels des utilisateurs et la CSMB ne fournit pas de données personnelles (ex. date de naissance, adresse, numéro de téléphone, résultats scolaires, etc.) à Google. Ces informations demeurent dans les systèmes informatiques protégés de la CSMB et Google n'y a pas accès.